



L'APSAM

DOSSIER CHAUFFEURS D'AUTOBUS

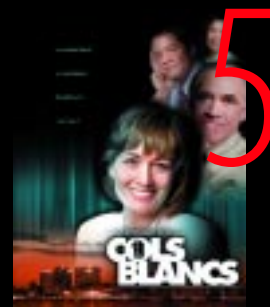
Six priorités
collées sur
la réalité



Confort et sécurité
du chauffeur



COLS BLANCS
Une affiche dont
ils sont fiers



GROUPE DE LIAISON

Six priorités retenues

Mis sur pied au printemps de l'année 2000, le Groupe de liaison «Chauffeurs d'autobus», qui regroupe tous les organismes de transport public du Québec, a déposé un plan d'action qui comporte six priorités.



Michèle Bérubé



La conseillère de l'APSAM, Michèle Bérubé, raconte que les premières réunions ont servi à mettre en commun les problèmes et les préoccupations des organismes de transport public du Québec. «Au terme de cette première étape, dit-elle, les priorités se dégagent d'elles-mêmes.» Elle a accepté de nous commenter chacune d'elles.

Former les chauffeurs

L'APSAM offre déjà un cours intitulé «Santé et sécurité au travail au poste de chauffeur d'autobus». Les membres du Groupe de liaison ont décidé d'en faire la promotion, afin d'en favoriser la diffusion à tous les chauffeurs d'autobus. Toutefois, ils estiment que le contenu du cours doit être mis à jour en s'appuyant sur l'expérience des formateurs qui ont déjà donné le cours de l'APSAM et sur l'impact de phénomènes récents, telle la rage au volant, auxquels les chauffeurs doivent faire face.

Composer avec la violence

La violence, qu'elle soit physique, psychologique ou verbale, est surtout un phénomène propre aux grands centres urbains. Les chauffeurs des organismes de transport des plus grandes villes du Québec peuvent malheureusement en témoigner. C'est un phénomène qui est en croissance et qui préoccupe, à juste titre, les parties patronales et syndicales. Un comité spécial a été constitué afin de

mettre en place un programme de prévention des risques d'agression. Il est formé de représentants du Groupe de liaison et de l'APSAM, auxquels pourrait se joindre M^{me} Colette Verret, bien connue pour sa participation au cours intitulé «Prévention des agressions». Les membres du comité se proposent de :

- ▼ dresser un bilan de la situation (problématique, statistiques, mesures utilisées présentement, etc.);
- ▼ mettre en place des activités de prévention qui nécessiteront la participation des chauffeurs, de la direction ainsi que de la clientèle;
- ▼ suggérer des activités reliées à la gestion des conséquences des agressions.

Apprendre à conduire de façon préventive

Conduire chaque jour, plusieurs heures consécutives, dans la circulation parfois dense des villes, comporte son lot de risques. Les membres du Groupe de liaison en sont évidemment très conscients. C'est pourquoi ils espèrent offrir éventuellement aux chauffeurs un cours de formation sur la conduite préventive. Au préalable, ils ont convenu de dresser un bilan de ce qui existe déjà en consultant les organismes de transport qui ont déjà posé des gestes en ce sens, les écoles de conduite et même la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ligue de sécurité du Québec. Au terme de cette recherche, ils sauront s'ils doivent développer un cours spécifique aux besoins des chauffeurs ou s'ils peuvent en adapter un qui est déjà offert.

Choisir le siège du conducteur

Lorsqu'on passe plusieurs heures consécutives derrière un volant, il importe d'être bien assis. Une position inappro-

SUITE EN PAGE 8

GROUPE DE LIAISON «CHAUFFEURS D'AUTOBUS» / PRIORITÉS

Actualisation et relance du cours « Santé et sécurité au travail au poste de chauffeur »

Mise en place d'un programme de prévention des agressions

Développement d'un cours de formation sur la conduite préventive

Mise en place d'une structure de coordination pour la sélection des sièges d'autobus

Amélioration de l'aménagement du poste de chauffeur d'autobus

Amélioration de la loge des opérateurs de métro et de trains légers

Pour le confort et la sécurité du chauffeur d'autobus

Conduire un autobus signifie pour un chauffeur être assis pendant de longues heures. Alors, il vaut mieux être confortable.



Le siège en soi y est pour beaucoup dans le confort, mais l'ajustement l'est tout autant. Les sièges que l'on retrouve actuellement dans les autobus possèdent les caractéristiques nécessaires au confort et à la protection de la santé et de la sécurité. Encore faut-il les ajuster avec soin.

Il se peut qu'un chauffeur d'autobus ressente des courbatures à un moment ou à un autre de son quart de travail. Elles sont généralement de deux origines : une posture assise inappropriée ou une posture assise trop rigide. Avec le temps, un chauffeur finira par découvrir comment ajuster le siège sur lequel il prend place afin d'éliminer les inconforts et obtenir une posture adéquate. Mais il se peut qu'il continue à se sentir courbaturé même s'il adopte une posture assise adéquate. Dans ce cas, il faut regarder du côté de la rigidité de la posture.

Limitations et contraintes

La conduite d'un autobus impose un certain nombre de limitations et de contraintes. Le pied droit sert à actionner l'accélérateur ou le frein. Le pied gauche repose entre les commandes des clignotants et les actionne au besoin. Les mains sont la plupart du temps sur le volant, tandis que les yeux balayaient la route continuellement. Dans ces conditions, un chauffeur commencera à se sentir inconfortable plus rapidement si le siège est mal ajusté, si les angles de confort de chacune des articulations du corps ne sont pas respectés.

Or, même si les angles de confort sont respectés, un chauffeur pourra aussi ressentir de l'inconfort parce qu'il maintient la même posture tout au long de son quart de travail. Dans une posture fixe, ce sont les mêmes muscles qui sont sollicités et les mêmes tissus qui sont comprimés. Avec le temps, les muscles sollicités se fatiguent, les tissus comprimés manquent d'oxygène en raison d'une mauvaise circulation sanguine. La solution : il faut changer de posture aussi régulièrement que possible. L'idéal serait de passer d'une position assise à une position debout. Or, comme un chauffeur ne peut se lever à sa guise, il doit saisir toutes les occasions de se lever (au bout de la ligne par exemple), même s'il ne ressent aucun inconfort. Lorsqu'on chan-

ge de posture, qu'on se lève ou qu'on s'étire, c'est comme remettre le compteur à zéro, on évite l'accumulation de la fatigue et l'apparition d'inconforts. Les tissus comprimés peuvent s'oxygéner et les muscles sollicités se détendre.

En résumé, afin d'éviter les inconforts liés à une posture statique, nous vous suggérons ce qui suit.

- ▼ Levez-vous aussi souvent que possible.
- ▼ Réajustez fréquemment votre siège en modifiant légèrement les ajustements des différentes composantes, tout en respectant les angles de confort.
- ▼ Étirez-vous autant que possible.
- ▼ Évitez de placer votre portefeuille ou votre porte-monnaie dans la poche arrière de votre pantalon. En vous assoyant dessus, vous infligez une pression sur la fesse et sur le nerf sciatique. Vous perturbez la base d'appui ce qui provoque un déséquilibre à la colonne vertébrale.

Comment ajuster votre poste de travail

Le poste de travail du chauffeur d'autobus comporte différents équipements ajustables : le siège, le volant et les rétroviseurs. Nous vous recommandons pour des raisons évidentes d'ajuster en premier lieu le siège, puis le volant et enfin les rétroviseurs. L'ajustement du siège n'est pas une mince affaire. On y parvient généralement après plusieurs tentatives. Pour vous guider, l'APSAM a produit un carton auto-collant qui vous rappelle les principes à respecter.

Bien que les accidents de la route chez les chauffeurs d'autobus soient plutôt rares, l'APSAM rappelle qu'il est important de respecter certaines règles élémentaires de sécurité.

Premièrement, **portez votre ceinture de sécurité**. Le confort au poste de conduite n'est pas incompatible avec le port de la ceinture de sécurité. La ceinture de sécurité est importante pour préserver votre intégrité physique en cas d'accident en plus d'être une obligation au code de la sécurité routière. **Ajustez la ceinture abdominale**

SUITE EN PAGE 8

**INNOVATION PREVENTION
A MONTREAL-NORD**

Un appareil pour ouvrir et fermer les bornes d'incendie

Pierre Dalrymple est inspecteur de bornes d'incendie à Montréal-Nord. Dès le printemps venu et jusqu'à l'automne, il inspecte et il graisse en moyenne une trentaine de ces prises d'eau chaque jour.



Pierre Thouin, Michel Paquet, Pierre Dalrymple, Mario Crispin et Jacques Charest



Son travail l'oblige à répéter les mêmes gestes: prendre une clé et tourner l'écrou situé au sommet de la borne afin de faire gicler l'eau. Il exécute ainsi une trentaine de tours pour ouvrir l'écrou et autant pour le refermer. C'est ainsi, chaque fois qu'il fait l'inspection d'une borne d'incendie.

Un jour, il est victime d'un accident de travail. Diagnostic: tendinite au niveau de la coiffe des rotateurs (épaule). Afin de prévenir une rechute, le médecin lui conseille d'éviter les gestes répétitifs au niveau des épaules. Allait-il être contraint de changer d'emploi? C'est là que les membres du Comité de santé et de sécurité ont décidé de faire en sorte qu'il puisse conserver son emploi. Après un délai d'environ deux mois utilisé pour réfléchir à une solution, il est décidé de mettre au point un outil qui éviterait à Pierre de répéter les mêmes gestes. On a fait appel à l'ingéniosité des employés des travaux publics de la Ville de Montréal-Nord.

Pierre Thouin, contremaître général aux Travaux publics, explique: «Notre première idée, c'était d'utiliser une perceuse électrique. Nous avons été rapidement confrontés à plusieurs problèmes. Il fallait une perceuse suffisamment puissante en terme de couple et dont la vitesse serait progressive et contrôlée.» **Michel Stellato**, contremaître à l'atelier mécanique, a eu l'idée d'installer un multiplicateur de force, afin d'augmenter le couple de la perceuse. «C'est après avoir essayé quelques modèles et brûlé plusieurs moteurs que nous avons opté pour le multiplicateur», dit-il. Un autre problème s'est alors manifesté. L'écrou, qui relie le mandrin à la perceuse, se brisait lorsque l'on utilisait l'inverseur de rotation. «**Daniel Magnan**, soudeur à l'atelier, a alors eu l'idée de souder le mandrin à la perceuse», précise Michel Stellato.

Pierre Dalrymple a fait plusieurs essais. «Lorsque je desserre l'écrou,

je donne le premier tour de clé en utilisant une clé conventionnelle, souligne-t-il. Ensuite, j'utilise la perceuse. Quand j'ai terminé l'inspection et que je resserre l'écrou, je donne aussi le dernier tour avec une clé conventionnelle. De cette façon, je préserve la rondelle de caoutchouc et la résistance que je ressens dans les bras m'indique que l'écrou est assez serré.» Pierre a aussi suggéré d'ajouter un manche d'environ 60 cm à la perceuse. «*J'appuie ce manche sur mon corps, au niveau de la ceinture, afin de réduire le contrecoup que subit la perceuse au moment où elle amorce la rotation.*» C'est une autre façon de prévenir les accidents.

Puissance, légèreté et adaptabilité

Mario Crispin, membre du comité de santé et de sécurité et représentant de la section locale 708 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), rappelle certains des critères qui ont été pris en considération dans l'élaboration de cet appareil. «*La perceuse ne devait être ni trop lourde ni occasionner des vibrations excessives. Son utilisation devait éviter à Pierre de répéter les mêmes mouvements et ainsi taxer les muscles et les tendons de ses épaules. Nous voulions que Pierre conserve son emploi d'inspecteur de bornes d'incendie.*»

«*Deux adaptateurs ont été fabriqués puisque la taille des écrous diffère selon le modèle de borne d'incendie*», précise **Jacques Charest**, contremaître au service de l'aqueduc. «*La perceuse fonctionne à l'aide de batteries rechargeables, ce qui est pratique. Nul besoin de brancher la perceuse à une génératrice. Chaque batterie contient suffisamment d'énergie pour faire l'inspection d'environ 10 bornes d'incendie*», dit-il. «*La conception et la mise au point de cet outil ont nécessité 2 mois de travail et un investissement d'environ 2000 \$*», déclare **Michel Paquet**, conseiller en ressources humaines et en santé et sécurité au travail.

La perceuse est un modèle **Milwaukee** de 1/2 pouce, 18 V Power Plus (surpuissant), avec poignée en étrier. La Ville de Montréal-Nord désire remercier la compagnie **INOLEC** qui a fourni les modèles de perceuse durant le développement de l'appareil.

Pour renseignements: Michel Paquet 514-328-4117

Une affiche dont ils sont fiers

Vous souvenez-vous de l'affiche destinée aux cols blancs, distribuée par l'APSAM il y a quelques mois ? Comment a-t-elle été reçue et perçue par les employés ?

Telle était la question de l'un des membres du groupe de liaison Cols blancs. L'APSAM a fait enquête et a découvert des expériences fort intéressantes vécues par plusieurs municipalités. En voici un exemple choisi dans la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville.

En premier lieu, la direction et le syndicat souhaitaient que les employés aient l'affiche bien en vue et ressentent de la fierté. Ils insistaient également pour que les citoyens puissent la voir. Ils ont donc décidé de l'afficher au comptoir des permis, au service des Loisirs et à la réception de l'Hôtel de Ville, pour ne nommer que ces endroits.

Linda Beauregard, représentante des employés cols blancs de Saint-Bruno-de-Montarville (SCFP, section locale 1018) a sans doute le commentaire le plus éloquent : « Nous voulions passer un message aux citoyens : les employés qui leur rendent des services sont des professionnels, au sens propre du terme. Ils méritent le respect. »

Intéressant de voir que la démarche paritaire de la municipalité ait eu pour cibles les citoyens et les employés municipaux en général. « Nous l'avons placée dans tous les édifices municipaux où il y a des cols blancs », souligne Johanne Laplante, agente de personnel. « Elle est à la vue de tous ; c'est un excellent outil de sensibilisation. »



Linda Beauregard

N.D.L.R. : D'autres municipalités ont également trouvé des façons originales d'utiliser cette affiche. Nous espérons en rendre compte dans une prochaine édition de ce bulletin.

ERGONOMIE AU BUREAU

Révision de la norme CSA Z412

Patrick Vincent, ergonomiste à l'APSAM, annonce que la norme CSA Z412 sur l'ergonomie au bureau a été entièrement révisée et surtout actualisée, afin de tenir compte des développements technologiques récents, tel l'informatique.

La nouvelle norme, explique Patrick Vincent, couvre des aspects relatifs à l'informatique, à ses périphériques tels les numériseurs, et à l'utilisation de la souris et du courrier électronique, pour ne nommer que ceux-là.

Plutôt que de contenir un ensemble de recommandations, la norme propose une démarche conduisant à une meilleure ergonomie au bureau. Cela en fait un outil dynamique à la disposition des Comités de santé et de sécurité du travail, des associations syndicales et du monde patronal. D'ailleurs, les réviseurs de la norme ont eu l'idée d'inclure des outils à l'intention des milieux de travail. On retrouve par exem-

ple des listes de vérification. La nouvelle norme introduit également un tout nouveau chapitre qui porte sur la manutention, sujet qui n'était pas couvert par l'ancienne norme.

Fruit d'une intense consultation auprès de l'industrie, des associations patronales et syndicales, la norme tient également compte d'autres normes, telles celle de la Business and Institutional Furniture Manufacturers Association (BIFMA International) et la norme ISO 9241 Exigences ergonomiques pour le travail de bureau avec terminaux à écran de visualisation (TEV).

On peut acheter la nouvelle norme en ligne à l'adresse www.csa.ca.

Yves Vincent honoré par la COMAQ



Le 15 juin dernier, M^e Yves Vincent, o.m.a., directeur général de la Ville de Shawinigan-Sud et administrateur de l'APSAM, a reçu le *Mérite annuel* de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

Deux raisons ont déterminé ce choix: En premier lieu l'engagement de M^e Vincent au sein de la COMAQ qui l'a amené à siéger au conseil d'administration pendant 6 ans. M^e Vincent est actif au sein de cette association depuis 1987. Deuxièmement, sa participation à divers groupes de travail d'un intérêt stratégique pour la COMAQ et les municipalités. Yves Vincent a été représentant de la COMAQ à la *Table québécoise des municipalités, au sein du groupe de travail sur l'allègement des contrôles législatifs, réglementaires ou administratifs imposés aux instances municipales*. Au terme de sa participation, qui a duré plus de 18 mois, près de 1500 articles de loi ont été amendés et les projets de loi 122 et 137 ont été déposés.

Le *Mérite annuel* est décerné chaque année depuis 15 ans à un membre de la COMAQ qui s'est distingué au sein de la Corporation et tout au long de sa carrière dans le monde municipal.

F O R M A T I O N

Détection des gaz toxiques et explosifs

Les instruments servant à détecter les gaz explosifs et toxiques sont de plus en plus utilisés en situation d'urgence par les services de protection contre l'incendie, l'industrie privée ou encore les organismes gouvernementaux. La simplicité apparente de ces appareils semble toutefois faire oublier aux utilisateurs la complexité de la mesure et de l'interprétation des lectures. Un atelier de formation sur cette question sera offert le **11 octobre**, à la **salle Hydro-Québec du Pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval**. Les frais d'inscription sont de 80 \$. On s'inscrit auprès du Docteur Marc Rhainds, Équipe Santé et environnement, Direction de la Santé publique de Québec, 2400, rue d'Estimauville, Beauport, QC G1E 7G9.

Au revoir Jeanne Bienvenue Claire

Ce n'est pas le titre d'un film, mais bien le film des événements vécus par les employés de l'APSAM au cours des mois de juin et juillet. D'abord, ce fut un au revoir teinté d'émotion qu'a reçu **Jeanne Taussig**, à l'occasion de son départ à la retraite. Jeanne était responsable du centre de



documentation depuis plusieurs années. Ses collègues et amis lui ont remis un souvenir à l'occasion d'une fête intime organisée dans un restaurant du centre-ville. C'était au mois de juin dernier. Jeanne a quitté l'APSAM le 4 juillet.



Et puis cérémonie d'accueil pour **Claire Vézina**, le 18 juin, qui a désormais la tâche de s'occuper de vos recherches et de vos demandes de renseignements au Centre de documentation. Claire arrive de la Sûreté du Québec où elle travaillait à la division des Ressources documentaires depuis 1997. La plus cordiale des bienvenues à Claire Vézina.

COLLOQUES ET SALONS

VIOLENCE AU TRAVAIL

L'**Association des infirmières et infirmiers en santé du travail du Québec** tiendra un colloque ayant pour thème **LA VIOLENCE AU TRAVAIL**, le **jeudi 1^{er} novembre 2001** au **Renaissance-Hôtel du Parc de Montréal**. Renseignements et inscription par téléphone au 514-526-2733.

SALON RESSOURCES SST ET COLLOQUE

Le **vendredi 19 octobre**, à l'hôtel **Holiday Inn de Jonquière**, se tient le **17^e colloque régional en santé et en sécurité du travail** sous le thème *Les comportements au cœur de la prévention*. Plusieurs conférences sont proposées ainsi que trois ateliers de formation. **M. Trefflé Lacombe**, président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST sera présent à l'ouverture. De plus, nous aurons **M. Fletcher Peacock** à titre de conférencier-vedette. Les frais d'inscription sont de 50 \$.

Le comité organisateur a concocté une nouveauté! En effet, il y aura un **Salon Ressources SST** où plus de 100 exposants dans le domaine de la santé et de la sécurité vous inviteront à découvrir leurs produits ou services. Le **Salon Ressources SST** se tiendra le **jeudi 18 octobre de 9h à 21h** au **Holiday Inn de Jonquière**. L'entrée est gratuite et des prix seront distribués parmi les participants.

Pour plus d'information, composez le 418-696-5257 ou le 1-800-668-0087. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site Internet de la CSST (<http://www.csst.qc.ca>).

Que pensez-vous des outils de l'APSAM ?

L'APSAM a demandé à quelques personnes ce qu'elles pensent des différents outils d'information qu'elle distribue. Nous vous invitons à faire ce tour d'horizon avec nous.

Hélène Martel, vice-présidente – secteur municipal – à la CSN, a commenté l'édition spéciale du bulletin L'APSAM, consacrée aux fusions municipales. (Volume 10, N° 1).



« Le bulletin a une présentation de qualité, simple et efficace. Les articles sont clairs et précis, accessibles à la majorité des employés municipaux. L'approche du bulletin est positive. Les sujets rejoignent tous les employés, peu importe leur niveau hiérarchique. Ils y trouvent des exemples de gestes à poser afin de traverser la période de changement actuelle. Les exemples présentés et les cas vécus permettent de constater qu'avec les bons outils, la transition peut se faire plus facilement. Les conseils judicieux des experts nous rappellent qu'il y a de nom-

breuses ressources que nous pouvons utiliser afin de mieux vivre le changement. Les fiches de sensibilisation intitulées Focus sur la personne sont très intéressantes, car développées par sujet. Dans cette période d'incertitude, de tels documents sont tout à fait essentiels. »

Son de cloche un peu différent de la part de Michèle Blais, directrice syndicale au service de Sécurité du revenu de la Ville de Montréal (SCFP), qui était quelque peu fâchée après avoir terminé la lecture de la fiche de sensibilisation n° 1 Focus sur la personne.



« Je trouve que ce texte place la responsabilité sur les travailleurs et travailleuses. C'est comme si les travailleurs étaient les seuls responsables de leur adaptation au changement. Après tout, ce ne sont pas eux qui décident de bouleverser un environnement de travail, mais bien l'employeur. Je dois dire que je me suis un peu calmée après avoir terminé la lecture de la fiche numéro 2. On y trouve d'excellents exemples et, ma foi, si les employeurs décidaient de les suivre, les travailleurs souffriraient peut-être moins d'épuisement professionnel. » M^{me} Blais nous a rapporté les résultats d'une recherche effectuée dans leur secteur. « Soixante-cinq pour cent des personnes ayant répondu à un questionnaire avouent souffrir de détresse psychologique élevée. Nous avons expédié 1086 questionnaires et obtenu un taux de réponse de 43,55%. Pas étonnant que les appels soient en augmentation rapide au PAE, dit-elle. »

Michèle Blais tient quand même à saluer l'initiative de l'APSAM qui publie de l'information à l'intention des travailleurs et des travailleuses sur des aspects qui les touchent dans leur quotidien. « Il faut souligner l'utilité de cette information et sa pertinence, même si je souhaiterais

qu'elle répartisse plus équitablement les responsabilités entre les parties. Les travailleurs et les travailleuses ont des responsabilités, c'est un fait, mais l'employeur en a autant sinon plus. J'aimerais que cela ressorte davantage dans les fiches publiées par l'APSAM », conclut-elle.

N.D.L.R. : Nous allons continuer à sonder l'opinion de nos clients et utilisateurs de nos produits. Surveille le prochain numéro du bulletin dans lequel nous espérons pouvoir recueillir les commentaires de membres de la FISA et de représentants de la partie patronale.

La revue L'APSAM est publiée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur Affaires municipales

715, Square Victoria, Bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7

Téléphone : (514) 849-8373

Télécopieur : (514) 849-8873

Téléphone sans frais : 1-800-465-1754

Télécopieur sans frais : 1-800-465-6578

<http://www.apsam.com>

Directeur général et éditeur :
Alain Langlois

Coprésident patronal :

François Jutras,
directeur des Ressources humaines, Ville de Québec

Coprésident syndical :

Claude Héту, directeur adjoint,
SCFP-Québec (FTQ)

Coordonnateur de la revue :
Marc Drouin

Rédaction :

Pierre Bouchard - Indico Communications

Réalisation graphique :

Anne Brissette Graphiste

Distribution :

À la poste

Impression :

LES IMPRESSIONS AU POINT

Nota : Bien que cette publication ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

ISSN 1192-3547

La revue L'APSAM est distribuée gratuitement aux employeurs, aux travailleurs et aux travailleuses du secteur municipal au Québec.

Tirage : 11 000 exemplaires

SUITE DE LA PAGE 2

Six priorités

prise peut résulter en différents problèmes, tels des maux de dos, de jambes, etc. Concevoir un siège qui convienne à tous les gabarits est sans doute une tâche fort complexe. Des manufacturiers proposent différents modèles de sièges. Devant la complexité inhérente à la sélection d'un siège, le **Groupe de liaison** s'est donné comme première tâche de faire un relevé des démarches effectuées par les différents organismes de transport. Puis, les membres du groupe entendent mettre au point un outil de sélection et d'évaluation des sièges. Parallèlement, ils se proposent de suivre de près les développements technologiques dans ce domaine, de même que le projet de recherche de l'*Université de Sherbrooke* sur le développement d'une suspension active. C'est un dossier que l'**APSAM** suivra de près.

Améliorer l'aménagement du poste de chauffeur

En plus du siège, l'environnement de travail des chauffeurs retient l'attention des membres du **Groupe de liaison**. Comment évaluer les besoins des chauffeurs et les problèmes reliés à l'aménagement du poste de conduit? Des organismes de transport se sont sans doute déjà penchés sur cette question. Il faut en dresser le bilan avant d'aller plus loin. Il y a aussi un *Comité technique* qui suit de près les développements qui seront apportés aux prochains autobus. Les membres du **Groupe de liaison** entendent maintenir des communications avec le Comité technique et colliger toute l'information disponible avant de se donner une orientation. Nous en reparlerons.

Améliorer la loge des opérateurs de métro

Dossier à fort contenu ergonomique, l'aménagement de la loge des opérateurs de métro et des trains légers nécessite, selon les membres du **Groupe de liaison**, l'intervention de spécialistes. Une demande signée par les parties patronales et syndicales a été envoyée à l'**IRSST** de même qu'une lettre d'appui de l'**APSAM**. Depuis, le dossier suit son cours.

L'**APSAM**, par le biais de son bulletin, vous tiendra au courant des développements dans ce dossier. Entre temps, on peut rejoindre **Michèle Bérubé** en composant le 514-849-8373 ou le 1-800-465-1754.

SUITE DE LA PAGE 3

Pour le confort et la sécurité

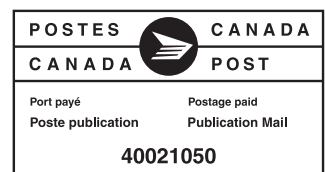
aussi bas et serré que possible sur votre bassin; cela contribue à minimiser les risques de blessures lors d'un accident.

Ainsi attaché, ce sont les os solides du bassin et non l'abdomen, plus fragile, qui absorberont la force résultant d'une collision. **Rapportez tout bris au niveau de la ceinture de sécurité. Utilisez toujours un véhicule dont les équipements sont en bon état.**

Deuxièmement, **ajustez l'appui-tête du siège** de façon à vous protéger de l'effet « coup du lapin » (whiplash) en cas de collision. Pour savoir si l'appui-tête est bien ajusté, demandez à un collègue de vous aider à vérifier le point suivant: est-ce que l'appui-tête est ajusté de telle sorte que vos yeux sont alignés avec la partie centrale de l'appui-tête?

En terminant, rappelez-vous que si les accidents de la route ne sont pas très fréquents, les accidents liés à la manutention des équipements du poste de travail le sont. Les chauffeurs d'autobus se blessent en ouvrant une fenêtre ou en ajustant leur siège. Pour prévenir ces accidents, prenez votre temps lorsque vous posez ces gestes et maintenez une bonne posture.

Bonne route.



Port de retour garanti
 APSAM
 715, Square Victoria
 Bureau 710
 Montréal, Québec H2Y 2H7